

ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

La Présidente du SIGRSO

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 06-21 du 6 avril 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°25-21 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 7 avril 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
<u>BAUDAIS Delphine</u>	<u>Adjoint technique principal 2^{ème} classe</u>	<u>01/06/2025</u>

Avancement au grade de :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Fontaine Etopefour le 17 avril 2025,
La Présidente,

Sarah HEYVANG

La Présidente ,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

SIGRSO
43 route de Baron
14790 FONTAINE ETOUPEFOUR
Tél. 02 31 26 83 95
mail : sigrso@orange.fr

Notifié le
Signature de l'agent :